

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 2141)

Tombé

N° AS287

AMENDEMENT

présenté par

Mme Lebon, M. Monnet et les membres du groupe Gauche Démocrate et Républicaine

ARTICLE 10

I. – Supprimer l’alinéa 4.

II. – En conséquence, supprimer l’alinéa 53.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à réintroduire les produits acquis par Santé publique France dans champ de la clause de sauvegarde.